

misère et le libertinage, il n'est pas étonnant que les crimes se succèdent dans les grandes villes, et qu'ils se reproduisent sous différentes formes. On empoisonnait sous Louis XIII et sous Louis XIV. Ce crime affreux s'est renouvelé de nos jours, mais modifié d'une certaine manière. Des scélérats se sont avisés de mettre dans le tabac, et dans une espèce de breuvage qu'ils trouvent occasion de faire prendre, une certaine poudre qui produit un sommeil subit, pendant lequel ils ont tout le temps de voler et de dépouiller leurs malheureuses victimes. Cette profonde léthargie dure quelquefois vingt-quatre heures, et le poison attaque tellement les nerfs, que plusieurs des personnes qui en ont senti la violence, en sont mortes ou sont demeurées percluses. Ces scélérats sont déjà connus sous la dénomination d'*endormeurs*."

Voici donc ces industriels bien et dûment qualifiés. Du journal ils ne tardent pas à passer dans l'histoire. Un an plus tard, Mercier leur consacrait un coin de son *Tableau de Paris*.

"Chaque année, dit-il, offre une race nouvelle de voleurs et de scélérats qui ont un caractère différent. L'an passé, c'étaient des empoisonneurs connus sous le nom d'*endormeurs*, qui mêlaient dans le tabac et dans les boissons un venin assoupissant, dangereux et mortel..." (Cf. *Pace de Grèce*.)

Enfin, ils enrichissent d'un mot nouveau la linguistique criminelle. Un article dû à Boucher-d'Argis fils, et inséré successivement dans le *Nouveau Dénicart* et dans le *Dictionnaire de Guyot*, qui, plus tard, devint le fameux répertoire de Merlin, commence en ces termes :

"*Endormeurs*.—Ce mot est usité depuis peu en matière criminelle pour qualifier une nouvelle classe de scélérats inconnus jusqu'à nos jours. La capitale et la province en ont été infectées pendant plusieurs mois."

Suit la définition juridique des endormeurs, que nous retrouvons reproduite en abrégé par l'auteur du *Dictionnaire de la Pénalité*.

C'est vers la fin de l'automne de 1778 qu'on parla pour la première fois des endormeurs; l'épouvante les grandit promptement. Ils devinrent populaires comme l'avaient été jadis les bandes de Cartouche et de Mandrin, comme le furent plus tard les *chauffeurs*, les *piqueurs*, et tout récemment les *escarpes*. Ainsi qu'il arrive toujours en pareil cas, la peur exagéra leur nombre : on ne voyait, on ne rêvait plus qu'*endormeurs*; dans les rues on ne s'abordait plus sans y faire allusion; c'était le thème obligé de toutes les conversations.

Dans l'origine, les endormeurs se contentaient de voler sans attenter à la vie des personnes qu'ils dépouillaient. Ce ne fut que plus tard, lorsque les poursuites de la police devinrent plus actives qu'ils songèrent à couper court aux révélations en faisant disparaître leurs victimes. Les premiers vols qu'ils commirent rappellent par leur simplicité le *vol à l'américaine*.

Un homme interpelle un jour, sur le quai des Théatins, un porteur d'argent.

"Dites-moi, mon brave, n'êtes-vous pas à M. Réveillon ?

Non monsieur.

—Ce sont ordinairement ses porteurs qui font ma recette, et il me semblait vous avoir vu chez lui... Mais, parbleu, j'y pense; vous me faites l'effet d'un honnête homme, et puis-que vous voilà, autant vaut que vous gagniez la course qu'un autre. De quel côté allez-vous ?

—Je vais à la Foire-Saint-Germain, et de là au pont de la Tournelle.

—Cela se trouve à merveille; ma recette est de ce côté."

Et en disant cela, le banquier tire d'un portefeuille trois lettres de change montant ensemble à dix-huit cents livres.

"Mon adresse est sur les effets; je vous attendrai après souper; à revoir donc; il faut que je parle à l'architecte du nouvel hôtel des monnaies..."

—Que l'on construit sur l'emplacement de l'hôtel Conti ?

—Précisément."

L'étranger s'arrêta pour offrir une prise au porteur.

"L'excellent tabac ! dit celui-ci.

—Par Saint-Vincent; c'est un négociant de mes amis qui me l'a rapporté à la barbe du fermier général."

On était alors sur le quai des Quatre Nations. Le porteur s'arrêta; il éprouvait des vertiges, des éblouissements; ses jambes le soutenaient à peine. Son compagnon l'engagea à entrer dans un cabaret à la porte duquel ils se trouvaient. Il y consentit; mais à peine se fut-il jeté sur un siège, qu'il perdit connaissance. L'autre, après avoir donné les signes de la plus vive contrariété, s'approche du cabaretier, lui fait part de l'embarras dans lequel le met l'ivresse de son porteur, et le prie de lui envoyer quérir un fiacre. Lorsque la voiture de place est arrivée, il met un écu dans la main du garçon auquel il recommande vivement son porteur; il se fait ensuite apporter le sac d'argent dont ce dernier était chargé, le met à côté de lui et disparaît.

Le tabac joue un très-grand rôle dans les procédés des endormeurs. Parfois, les moyens employés pour l'administrer à des nez récalcitrants amènent des incidents burlesques. L'anecdote suivante, que nous avons trouvée consignée dans un des nombreux recueils publiés à cette époque, nous a paru à ce titre pouvoir être rapportée.

L'acteur Volange, mécontent des directeurs des Variétés, avait quitté ce théâtre pour les Italiens, où il devait débiter dans les *Trois jumeaux vénitiens*. Le jour de la première représentation fit événement à Paris. La foule était si grande que, dès onze heures du matin, la rue Mauconseil et les rues avoisinantes se trouvaient remplies et encombrées. Tous les filous de Paris s'étaient mis en campagne. De son côté, M. Lenoir avait lancé sur leurs pistes ses plus fins limiers, et dès le matin avait commencé une de ces luttes incessantes d'observation, de patience, de ruse et d'audace, qui ne cent vues et comprises que des adversaires anonymes qui y sont engagés. Aucun incident toutefois n'était venu troubler l'ordre, et la journée semblait devoir se passer des deux côtés sans capture, lorsque tout à coup, du milieu d'un groupe au coin de la petite rue Française, l'on entendit ces mots prononcés vivement :

"Vous venez de me voler ma tabatière."

On regarde, c'est un gros bourgeois, tout rouge de colère, qui s'adresse à un homme d'assez mauvaise mine placé derrière lui. Ce dernier proteste énergiquement de son innocence. L'autre insiste, la garde intervient, et voleur et volé sont conduits chez le commissaire. On fait fouiller l'inculpé; cette recherche est sans résultat.

"Fouillez encore, dit le bourgeois; je suis sûr qu'il a pris ma tabatière; vous la trouverez certainement: elle est en or, de forme ovale, avec un trophée sur le couvercle... Eh mais ! l'ami, que cachez-vous donc ainsi ?"

En même temps, il montrait la main du voleur appuyée sur une partie de la basque de son habit qu'il cherchait à dissimuler. Il y avait là, en effet, une petite poche pratiquée

adroitement dans la doublure d'où un agent retira bientôt une tabatière en tout conforme au signalement donné par le plaignant. Celui-ci était radieux.

"C'est bien votre tabatière ?" demanda l'officier de police.

—Si les preuves que j'ai données ne suffisent pas, j'en ai une décisive à vous offrir.

—Laquelle ?

—Prenez-vous, monsieur le commissaire ?

—Quelque peu, répond le magistrat d'un air capable.

—Eh bien, monsieur le commissaire, je consens à passer moi-même pour un voleur si le tabac qu'elle contient n'est pas du pur Macouba."

On ouvre la boîte; le commissaire prend délicatement entre le pouce et l'index une pincée de la poudre stercoratoire, la hume bruyamment, puis, après un moment de silence :

"C'en est, dit-il, et il passe la pièce de conviction à son clerc.

—C'en est, répéta celui-ci.

—C'en est, fit le caporal du gnet qui voulut prendre sa part de l'expertise.

—J'ai la tête lourde, reprit le commissaire.

—Et moi aussi, dit le clerc.

—Et moi aussi, répéta le caporal.

—Asseyez-vous là, monsieur Crépon je ; vais vous dicter le procès-verbal."

Le commissaire essaya en effet de dicter, mais sa voix s'embarrassa; son cerveau s'alourdit, et sa tête, après s'être balancée deux ou trois fois retomba sur son bureau. La plume s'était échappée des mains du secrétaire et le fusil de celles du caporal. Le sommeil des trois fonctionnaires laissait le champ libre à nos filous. En un tour de main, ils eurent dévalisé le cabinet du magistrat. Une somme de six cents livres, quelques bijoux volés qui attendaient dans une armoire les réclamations de leurs propriétaires; une tasse et un gobelet d'argent passèrent dans leurs poches; la montre du commissaire, ses boucles et celles du son clerc les y suivirent. Le pauvre caporal lui-même perdit dix huit livres renfermées dans une bourse, œuvre d'une main chérie. L'opération terminée, il ne s'agissait plus que de sortir sans éveiller les soupçons de l'escouade qui était restée à la porte. Quel fut le moyen employé par les endormeurs ? Eh, mon Dieu ! le même qui, de nos jours, devait être mis en œuvre dans une horrible circonstance :

"Mille grâces, monsieur le commissaire, au nom du ciel, ne vous dérangez pas !"

Ainsi l'assassin de madame Senneport n'a même pas inventé l'atroce jeu de mots que commenta d'une si grotesque certain avocat général; et Macaire, le grand Macaire, cette création si originale de notre époque, ce type qui nous appartient et qui s'appartient si bien, Macaire lui-même avait appris des endormeurs comment on offre du tabac à un commissaire. L'imagination humaine est-elle donc si bornée ? n'a-t-elle déjà rencontré ses colonnes d'Hercule ?

Serrés de près par ce lieutenant de police qui voulait que le pavé de Paris fût respecté comme le sanctuaire et le tabernacle, les endormeurs essayèrent de dérouter les soupçons, et ce fut le malheureux suisse de Saint-Eustache qu'ils livrèrent en bouc émissaire à l'indignation publique. Nos pères se rappellent encore que les suisses d'église, jaloux sans doute de la haute réputation de priscurs qu'un proverbe a faite à leurs compatriotes, tenaient tous débit de tabac. Un des plus renommés d'entre eux était Mardoche, le même dont le nom servit de prétexte à quatre vers burlesques que tout le monde connaît.

La petite boutique de Mardoche était la